



PRESENTATION DE L'Association des Parents d'Elèves

LOCATION DES LIVRES

1 - Principales missions des parents d'élèves

L'association participe à la vie de l'Etablissement :

- Présence aux réunions de rentrée scolaire, aux journées portes ouvertes
- Mise en place et suivi des parents délégués
- Présence aux conseils de discipline
- Présence au Conseil d'Administration, à l'Assemblée Générale de l'établissement et au Conseil d'établissement

De plus, l'association soutient le lycée pour la gestion des manuels scolaires. A chaque rentrée, la distribution ou / et commande des livres sont organisées en collaboration avec l'APE et l'établissement avec l'aide du financement du Pass' Région.

Le bureau de l'APE ISETA est composé de parents bénévoles. Il est votre porte-parole auprès de toutes les administrations éducatives. Mais n'oublions pas que nous sommes les premiers responsables de l'éducation de nos enfants, nous pouvons donc tous participer à la réflexion et à l'animation de l'établissement scolaire en adhérant à l'association, en faisant partie du bureau ou en tant que parents délégués de classes.

2 - L'adhésion à l'association APE ISETA

L'adhésion à l'association d'un montant de 2.00 € est incluse dans les frais de scolarité et permet aux familles de bénéficier des avantages de gestion des manuels scolaires par l'APE et l'établissement, **sous condition d'apporter le jour de la rentrée un chèque de caution de 120.00 €, à l'ordre de l'APE ISETA.** Le dépôt de ce chèque le jour de la rentrée permettra aux élèves de récupérer leurs livres. Ce chèque de caution sera rendu en fin d'année lors de la restitution des livres, après vérification de leur bon état. Tout livre manquant ou détérioré non remboursé le jour du retour, entraînera l'encaissement de cette caution.

Le jour de la rentrée, chaque élève doit apporter au pôle APE – ISETA

- Un chèque de caution de 120.00€ à l'ordre de l'APE ISETA
- Son Pass' Région

3 - Parent Délégué

Le parent qui souhaiterait s'investir en tant que Parent Délégué de classe, devra se manifester directement auprès du professeur Principal de la classe de son enfant dès la rentrée.